



# BULLETIN D'INFORMATION

SAISON 2021 / 2022

## STATUT DE L'ARBITRAGE

*District de la Loire*

Tél : 04-77-92 28 72

**PV N° 46 DU SAMEDI 09/07/2022**

Réunion du 4 juillet 2022

Président : M. FOREST Jean-Louis  
Secrétaire : M. MAZOYON Maurice  
Représentant des clubs : M. MAGNIN André  
Représentant du Comité Directeur : M. VIDRY Francis  
Représentant de la Commission des Arbitres : Mme AZNAR Denise et M. LIGOUT Jean-Claude  
Membres : MM. ARTAUD Pascal et FERRAND Frédéric

### COURRIERS RECUS

- Mail reçu du Fc St Etienne, 521798, (Futsal) :  
Votre dossier est traité par la LAuRAFoot

- Mail reçu de Pouilly Les Nonnains, 522546 :  
Accord pour un muté de plus par rapport à l'article 45 du statut fédéral de l'arbitrage

- Mail reçu de St Marcellin en Forez, 520060, et de M. NEHAR Youssef, licence n°2568620915 :  
Accord entre les deux parties pour une représentativité à compter du 01/03/2023.

- Mail reçu du Fc Bourguisan, 524469 :  
Votre arbitre, M. EL MECHTI Khalid, licence n°2545680835, n'ayant pas accompli son nombre minimal de rencontres (18), il ne peut pas vous couvrir. Seule la présence d'un certificat médical, attestant d'une maladie ou d'une blessure, sera pris en considération.

- Mail reçu de Jonzieux, 504838 :  
Votre arbitre n'ayant pas accompli son nombre minimal de rencontres (18), il ne peut pas vous couvrir. Seule la présence d'un certificat médical, attestant d'une maladie ou d'une blessure, sera pris en considération.

- Mail reçu de Se Co La Rivière, 580450 :  
Point 1 : M. SAHTOUT Tarek, licence n°2543504101, est arbitre pour Rive de Gier mais aussi dirigeant chez vous : il doit à partir de la saison 2022/2023, rester quatre ans sans appartenance avant de pouvoir changer de club.  
Point 2 : M. ZEROUAL Mohamed, licence n°2520345057, est licencié à Champdieu Marcilly  
Point 3 : M. HADRACHI Khalid, licence n°2543961493, n'a aucune désignation cette saison.  
La situation, telle qu'elle apparait sur le dernier PV, est maintenue.

- Courrier reçu de M. CHALA Nassi :  
Votre changement de domicile vous permet de représenter un nouveau club : Forez Donzy.  
Cette représentativité sera effective à compter du 01/03/2023

- Courrier reçu de M. DEMIREL Muhamet, arbitre, licence n°2528720447, avec copie aux clubs de Usra (590155) et St Haonnaise (528360), nous informant de ne pas adhérer au nouveau club de Avenir Cote (549921). Celui-ci s'engage avec le club de Cours (504585) qu'il représentera à compter du 01/03/2023.